



### SNES Martinique

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses  
97200 Fort-de-France

Tél : 05 96 63 63 27 Fax : 05 96 71 89 43

e-mail : [s3mar@snes.edu](mailto:s3mar@snes.edu)

site Internet : [www.martinique.snes.edu](http://www.martinique.snes.edu)

CPPAP n° 0608 S 05185  
Dépôt légal L100-00 -528/2003  
Directeur de publication :  
Yvon JOSEPH-HENRI



## EDITORIAL

### Bilan succinct de l'année

De l'année 2005-2006, nous garderons au SNES un certain nombre d'éléments :

- **les élections professionnelles** ont conforté l'image d'un syndicat largement majoritaire dans les lycées et les collèges. En même temps, nous pouvons regretter le laxisme de certains collègues qui manquent à leur élémentaire devoir civique et empêchent ainsi au syndicat de faire la démonstration éclatante de sa représentativité réelle. C'est donc la preuve que nous avons encore du travail de mobilisation à faire : comment en effet imaginer que les collègues soient sur le pied de guerre pour lutter contre le démantèlement de l'éducation alors qu'ils ne sont même pas allés voter ?
- **les réformes en matière d'éducation** qui continuent malgré le mécontentement grandissant tant chez les usagers de l'éducation que chez les personnels.
  - o Dernier gadget, **les collèges ambition réussite**. Sous ce label, c'est la pauvreté économique qu'on déguise sous le masque de l'abondance : on fait semblant de proposer à des collègues de devenir de « super profs » chargés de contrôler des équipes, « gonflés » par des bonifications en terme de points pour muter. En réalité, le gouvernement continue à détruire ce qui existe, s'attaquant aux ZEP qu'on n'a jamais voulu doter de véritables moyens, s'attaquant aux statuts des personnels dans lesquels on introduit des différences arbitraires et en donnant à des professeurs des écoles, de facto, le grade de professeur certifié après trois inspections.
  - o Gadget supplémentaire, **les assistants pédagogiques**, dernier avatar des tentatives pour le gouvernement de camoufler l'accroissement chômage en mesure pour les jeunes. Si l'on voulait le bien des jeunes, il suffisait simplement de maintenir le cadre statutaire des Mi-Se au lieu
    - de multiplier les cadres précaires aux contrats de
    - plus en plus drastiques ;

## SOMMAIRE

- **Editorial** Page 1
- **Secteur EMPLOI** Page 3
- **Les établissements « Ambition Réussite »** Page 3
- **Secteur VIE SCOLAIRE** Page 4
- **COPsy – DCIO** Page 6
- **Asselin de Beauville, Ducos** Page 6
- **Dotation Régionale** Page 8
- **Site du SNES Martinique** Page 8

- **Les suppressions de postes** continuent : - 47 cette année, avec leur cortège de précarisation des collègues à cheval sur deux ou trois établissements ;
- **Le largage de tout le périphérique en matière d'éducation** : refus pour l'Etat de prendre en charge les missions d'insertion, gérées presque toutes en Martinique par les GRETA eux-mêmes en train de disparaître sous la strangulation économique !
- **L'éclatement de nos statuts à travers** :
  - **L'élargissement de notre temps de travail** par
    - **les remplacements,**
    - **la journée de solidarité sans élèves**
  - **L'élimination de la notation quantifiable** par une appréciation à la tête du client,
  - **Le démantèlement de la promotion normale de carrière** au profit d'une promotion de clientélisme
  - **Le démantèlement de notre grille indiciaire** par le biais d'une remise en cause des promotions et des rémunérations. En fait parler à tout bout de champ comme le fait le gouvernement de privatisation et de rendement, c'est – comme pour le slogan l'élève au centre – pratiquer de la prestidigitation verbale. Le rendement consiste à laminer l'éducation pour des raisons simplement idéologiques et économiques.
- **L'introduction de plus en plus forte d'une relation de petits chefs** de la part des autorités hiérarchiques encouragées par les signes d'encouragement du gouvernement. Ainsi l'IPR de la vie scolaire, certains IPR se sentent des ailes pour fustiger autoritairement leurs subordonnés, quand ce n'est pas le chef d'établissement, l'IPR de la discipline et les services rectoraux qui tentent d'éliminer des collègues au mépris des droits élémentaires d'information et de clarté paritaire de toute procédure.
- **La paralysie progressive de toute l'Education faute de moyens** :
  - **Dysfonctionnements du rectorat** : problèmes de convocations, innovations en dépit du bon sens, etc...
  - **Dysfonctionnements des établissements**  
Peu à peu les établissements se transforment en garderie.
- **La privatisation rampante de l'Education en Martinique** :
  - Contrats CNED- Région utilisant Paraschool, un prestataire de service privé informatique pour diffuser la matière du Cned, concernant environ 5300 élèves pour un montant de 82000 euros.
  - Contrats rectorat-paraschool pour un soutien scolaire (5000 élèves)
  - Quasi stagnation des reconstructions et/ou rénovation lourdes des lycées et collèges eu égard au retard accumulé et à la dangerosité connue de nos établissements scolaires
  - Utilisation des précaires de plus en plus sans droits,
  - Fermeture de plus en plus forte des postes aux différents concours
  - Transformation de la carte de l'offre scolaire avec une mise en œuvre de la spécialisation des établissements dans certains enseignements au détriment des autres et de la notion de service public.
- Malgré ce constat profondément alarmant, le **SNES Martinique a combattu avec succès** :
  - Le remplacement et la volonté gouvernementale de l'imposer
  - La journée de solidarité pour la seconde année consécutive malgré les peaux de bananes du SE-UNSA dont le discours alarmiste cherchait à démobiliser les militants
  - Le CPE que le gouvernement a tenté d'imposer à notre jeunesse
- Le SNES Martinique au sein de la FSU a aussi contribué à poser **les véritables enjeux de l'Education en Martinique**, au sein d'une transformation politique et idéologique de notre société, avec l'instauration d'un débat de grande tenue avec la venue de Jean Paul Brighelli. L'auteur de la Fabrique du Crétin, a permis de montrer que le constat d'une école dont la fonction d'ascenseur social, de formation de citoyens se trouvait abandonnée au profit d'un simple rôle de garderie, afin de camoufler un chômage endémique, susceptible de faire exploser le tissu social. Rendre les Martiniquais maîtres de leur sort, c'est aussi contribuer à faire en sorte que les utilisateurs de l'Ecole, que les citoyens dans leur ensemble, découvrent le vrai constat et le vrai débat et non un « discours-façade » idéologique.
- **Sur le plan de la syndicalisation**, le SNES Martinique retrouve avant la fin de l'année le niveau de la rentrée scolaire en septembre 2005, preuve que l'action qu'il mène est favorablement perçue par les personnels tant Conseillers d'Orientation psychologues et Directeurs de CIO, que par les Conseillers Principaux d'Education, les Assistants d'Education, les MA, les Contractuels et vacataires, les professeurs titulaires.

**Yvon JOSPEH-HENRI**  
**Secrétaire académique du SNES Martinique**

Le secteur Emploi est sur les charbons ardents en ce moment...

Il a fallu 2 séances de travail pour vérifier, au rectorat, les barèmes de l'intra - alors qu'il ne fallait, par le passé, qu'1 heure ou 2- tant il était difficile de reconnaître la note de service dans l'affichage des barèmes et tant le nombre de demandeurs était important (620).

Dans le même temps, le secteur Emploi doit vérifier le barème de près de 1500 collègues, tous corps confondus, promouvables à la hors classe (1069 chez les Certifiés pour 50 possibilités). La CAPA prévue le 15/06 a été reportée au 22.

Donc, pour l'instant, le secteur Emploi travaille d'arrache pied et vous aurez à la rentrée le bilan de ses travaux.

**Madeleine BLAMEBLE**

**Co-secrétaire académique adjointe du SNES**

**Responsable du secteur Emploi**

### **DECLARATION DU SNES MARTINIQUE A LA CAPA DES CERTIFIES POUR L'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE**

Avant d'entamer les travaux de cette CAPA d'avancement des certifiés à la hors classe pour l'année 2006-2007, le SNES Martinique tient à faire la déclaration suivante.

Nous avons avant tout conscience que le personnel du rectorat fait son travail dans des conditions particulièrement difficiles. Les changements brutaux et multipliés des règles du jeu en cours d'année et selon des rythmes précipités, l'application de la Lolf qui supprime de plus en plus de postes et réduit les budgets, loin d'améliorer les choses, au contraire accumulent les difficultés en matière de gestion des personnels.

Cette situation a pour conséquence une mise à mal du paritarisme : en apparence, il y a beaucoup de dialogue social mais dans les faits, nous avons du mal à voir autre chose que les simples décisions du ministère et une entrave sournoise de l'exercice syndical.

Les maladresses semblent se multiplier, comme cette malencontreuse mise à la disposition de tous des résultats d'une CAPA...qui ne s'est pas tenue puisqu'elle se réunit aujourd'hui !

Plus grave, alors que traditionnellement les syndicats réalisent une gestion informatisée à distance des dossiers pour les différentes CAPA, les modalités de fonctionnement de i-profs imposent que les responsables syndicaux se déplacent dans un établissement ou au rectorat pour prendre connaissance –souvent sur le seul poste en intranet peu disponible du fait de son unicité – des avis de l'inspection et des chefs d'établissement. Comme si justement l'informatique était faite pour dépendre d'un lieu géographique et faire perdre du temps à travailler sur le poste d'un autre !

Pour i-prof toujours – mais le problème risque de se poser ailleurs-, les barèmes de plus en plus globalisés interdisent d'avoir une vue claire des situations, empêchant par exemple de comprendre pourquoi tels personnels ne figurent pas sur la liste alors que la réponse est simple lorsque les informations sont aisément accessibles.

Concernant les éléments en rapport avec l'inspection, nous continuons à protester contre les retards d'inspection, même si le collège des inspecteurs s'est engagé à régulariser cette situation dans les quelques années à venir ; toutefois, nous avons du mal à comprendre comment un collègue non inspecté, mais dont la note est supérieure ou égale à 50/60 ne soit gratifié que d'un « honorable ». Dans le même ordre d'idées, comment expliquer que des collègues non inspectés, qui disposaient l'année dernière d'un avis « favorable » ou « très favorable » se retrouvent avec un avis « passable » ? Enfin, nous notons d'importantes disparités entre les disciplines.

Quant à l'évolution par les chefs d'établissements, il nous semble qu'il existe autant de façons de noter que de chefs d'établissement, certains se contentant de mettre très bien à tout le monde, lorsque d'autres règlent manifestement leurs comptes. Il serait temps que nous puissions disposer d'un fonctionnement unifié et clair pour l'ensemble des commissaires paritaires et des personnels. Mais rejoignons-nous en cela la volonté du ministère ? Rien n'est moins sûr.

Dès lors, le bilan que nous faisons est que les réformes de gestion des personnels ressemblent à la montagne qui accouche d'une souris : beaucoup de bruit, d'occupation et de dépense d'énergie pour rien. Ou plus exactement, nous avons de plus en plus le sentiment qu'on détruit l'Education en surchargeant le personnel avec des brouilles pour détourner son attention et ses réactions, des atteintes fondamentales à nos statuts et à nos missions. La mise progressive à l'écart des organisations syndicales n'est en tout cas sûrement pas le signe de la bonne santé d'une démocratie.

Fort-de-France, le 06/06/2006

**Pour les Commissaires paritaires du SNES-FSU  
Martinique  
Madeleine BLAMEBLE**

### **Les établissements « ambition réussite »**

Aux émeutes des banlieues françaises de l'automne 2005, le gouvernement a répondu par un nouveau gadget : le collèges ambition réussite.

En Martinique, 8 collèges ont obtenu le label : le collège Paul Symphor du Robert, Place d'Armes 2 du Lamentin, Terres Saintville, Euzhan Palcy du Gros-Morne, Dillon 2, Louis Delgrès de St Pierre, Emmanuel Saldès de Ste Marie, Belle Etoile de St Joseph.

Le Recteur de l'Académie, à grand renfort de communication, a annoncé au Journal Télévisé qu'il s'agissait d'une excellente nouvelle, et que ces classements en EP1 nous permettraient d'avoir des moyens supplémentaires dans ces 9 établissements.

Qu'on ne s'y trompe pas ! Ne nous contentons pas de ces explications.

Qu'en est-t-il des autres établissements anciennement classés ZEP, et qui ne sont pas aujourd'hui « ambition réussite » ? Ces anciens établissements sont désormais classés EP2 et EP3. Ils n'ont donc pas droit, ceux-là à des moyens en plus. Ils sont censés, dans les années à venir, sortir de ce dispositif, et devenir des établissements qu'il conviendrait d'appeler « normaux ». Voilà. La messe est dite. Classer ces anciens établissements en EP2 et EP3, permettra à l'état d'enlever à ces établissements les moyens supplémentaires auxquels ils avaient droit, en étant classés ZEP. On déshabille donc Paul pour habiller Pierre, et au tournant, on fait des économies.

De plus, on ajoute à ce dispositif un ensemble de 21 « supers profs » (pour notre académie) qui seront chargés (d'une partie) de la mise en œuvre de ce système.

Ces 21 collègues devront entre autres :

- mettre en place la liaison entre le primaire et le secondaire
- réaliser des projets pour le réseau ambition réussite (le réseau étant le collège et l'ensemble des écoles primaires l'alimentant)
- animer l'équipe des assistants pédagogiques recrutés au collège pour aider les élèves en difficultés
- et rencontrer et conseiller les équipes pédagogiques

A quel moment me direz-vous ? Ce collègue, issu du primaire ou du secondaire aura une décharge de la moitié de son service (9heures) pour réaliser cet ensemble de tâches. Le texte originel disait que le reste de ses 9 heures serait consacré à l'enseignement de sa discipline. Que nenni ! Ne voilà-t-il pas que selon les dires du Rectorat, ces collègues seront sur leurs 9 heures restantes, chargés « de cours ». Le flou reste total. Cela veut donc dire qu'ils n'auront sans doute pas de classes à eux. Que leur réserve-t-on ? La remédiation des élèves en difficultés ? (Plus clairement, ce que l'on appelait les études dirigées ou encadrées.) Ils devront prendre ces élèves en échec sur leur temps scolaire, donc pendant que les autres élèves de la classe (ou peut-être des classes ... ) poursuivront l'enseignement traditionnel, et non seulement les remettre au niveau de leurs camarades mais encore rattraper l'enseignement qu'ils « perdent » pendant qu'ils sont en remédiation .... Quelle galère !!! La seule bonne nouvelle est que les 18 heures de ces collègues ont été rajoutées aux DGH (Dotations Globales Horaires) des collèges ambition réussite.

Nous pouvons nous poser la question du rôle de ce « super prof ». Sera-t-il un inspecteur bis, puisqu'il sera habilité à conseiller les équipes pédagogiques ? Est-ce un

nouvel intermédiaire entre l'inspecteur et nous, les profs normaux ? En plus, quand on voit ce qui lui sera proposé à la fin de sa mission (5 ans), il y a de quoi nous laisser pensifs : accès plus rapide à la hors-classe ; barème tellement important après 5 ans, qu'il pourra arriver dans l'établissement qu'il choisira au mouvement intra académique ; accès direct, sans passer de concours à l'enseignement secondaire, si ce super prof est issu du primaire, etc....

Que d'avantages... Mais dans quel but ? C'est la véritable question que nous devons nous poser. Pour l'école de l'égalité ? Pour la réussite du plus grand nombre ? Certainement pas.

Cela fait plusieurs années que l'état veut dynamiser les ZEP qui lui coûtent trop cher. L'occasion était belle...

**Valérie VERTALE**

**Co-secrétaire adjointe du SNES Martinique**

## VIE SCOLAIRE

### Quel avenir pour les Conseillers Principaux d'Education ?

La question majeure du devenir des Conseillers Principaux d'Education a traversé le collectif national de la catégorie les 10 et 11 mai dernier sans qu'une réponse définitive ne soit apportée par les représentants des 26 académies présentes à Paris.

Assurément, l'orientation choisie par le ministère ne viendra pas renforcer les professionnels que nous sommes dans une dimension d'éducation mais vise plutôt à nous faire glisser vers la sphère « administrative ». En effet, tous les rapports commandés par le Ministère à l'Inspection Générale font ressortir les notions de management, de pilotage et de conseil. C'est comme si nous devenions brusquement des « Michel Morin » de l'éducation, capables de toucher à tous les registres sans aucune formation préalable.

Il faut avouer que ces idées sont très éloignées de nos revendications majeures : l'agrégation d'éducation et le corps d'inspection spécifique. Notre timide entrée en pédagogie par le biais du décret de 1989 n'aura pas connu la suite espérée par une profession avant tout au service des élèves.

Qu'on ne s'y trompe pas, les nouveautés annoncées ne vont rien y changer : note de vie scolaire en collège dès septembre 2006 et participation au conseil pédagogique. Ces artéfacts ont pour objectif de nous aveugler et, probablement, de nous détourner des luttes à poursuivre nécessairement.

Bien malin qui pourra dire aujourd'hui ce que deviendront réellement demain les Conseillers Principaux d'Education (CPE), mais nous avons des pistes qui méritent qu'on s'y attarde. C'est la « chronique d'une mort annoncée » et le gouvernement souhaite que le CPE participe à sa propre perte. En effet, dans les académies pilotes pour l'expérimentation de la LOLF,

des CPE sont remplacés progressivement par des Assistants d'Education (AE), des postes de MI-SE (surveillants d'internat et d'externat) sont transformés en postes de CPE. Dans ces mêmes académies, des CPE se voient confier des missions de coordination et de conseil auprès d'Assistants d'Education nommés à la tête de services « Vie Scolaire ». Il s'agit bien là du démantèlement organisé de ces services tels que nous les avons connus jusqu'à maintenant. Il s'agit bien aussi de niveler par le bas ce secteur comme c'est déjà le cas ailleurs. Le fait que les CPE se retrouvent, dans la LOLF, confinés dans le Budget opérationnel du programme (BOP) « vie de l'élève » comme seuls personnels de catégorie A, aux côtés des infirmières, des assistantes sociales et autres AE, ne relève pas du hasard.

La boucle n'est pas encore bouclée mais la machine continue son travail de sape avec une application quasi chirurgicale. La profession en serait perturbée à en croire le nombre de collègues qui semblent n'y voir que du feu. Il faut dire que la charge de travail est telle, avec les pressions croissantes venant de l'institution, des élèves et de leurs familles, qu'il ne nous reste plus de temps pour la réflexion et le recul.

Ces mêmes interrogations ont été à l'ordre du jour du collectif académique du 9 juin 2006. A l'arrivée, la même impuissance à démasquer les vrais desseins du ministère mais une vraie détermination à ne pas adopter la posture de victimes expiatoires.

Certes, il nous faut encore échanger et approfondir notre réflexion sur toutes ces questions qui dépassent largement le cercle particulier des personnels d'éducation. C'est dans la défense inter catégorielle de nos métiers que nous pourrions encore résister dans la solidarité et l'unité.

**Thierry MONTANUS**  
**Responsable du secteur VIE SCOLAIRE**

## **DINER-DEBAT SUR LA CIRCULAIRE DE 1982**

Les membres du secteur « Vie Scolaire » du SNES, notamment Corinne WILLIAM, ont organisé le premier dîner-débat à l'attention des Conseillers Principaux d'Education le mardi 4 avril 2006 au Restaurant « La Maugée » du Lamentin.

L'objectif visé est de permettre aux collègues Conseillers Principaux d'Education et aux sympathisants de se retrouver pour échanger sur des thèmes professionnels et sur leurs pratiques dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Une trentaine de collègues se sont réunis pour discuter de l'évolution du métier de CPE, 24 ans après la création du corps par la circulaire de 1982.

De cet échange ressortent plusieurs constats :

- « Un service en pleine mutation » : le CPE travaille dans un service qui s'est transformé au fil des années. L'équipe vie scolaire essentiellement constituée de surveillants à ses débuts a peu à peu changé de visage

et s'est vue étoffée de personnels divers, aux statuts différents comme les aides-éducateurs, les contrats d'emploi solidarité, les assistants d'éducation et depuis 2006 les contrats d'avenir ou contrats d'accompagnement à l'emploi. Ce personnel, moins qualifié, a le mérite de coûter moins cher au gouvernement au détriment de sa mission première qui est d'aider les élèves en difficulté.

Le CPE se transforme de plus en plus en Directeur des Ressources Humaines, devant être capable de diriger « tout ce beau monde ».

- « Production d'écrits ou présence sur le terrain ? » : le CPE doit être présent sur le terrain pour régler tous les problèmes pouvant survenir mais aussi trouver du temps pour synthétiser et rendre compte de son action. Produire ou agir ? Là est la question et toute la difficulté

- Domaines de compétences : le CPE selon la circulaire de 1982 a 3 domaines de compétences : le fonctionnement de l'établissement, la collaboration avec le personnel enseignant et l'animation.

Force est de constater que l'animation fait souvent office de parent pauvre, sacrifié pour répondre aux besoins du terrain, à l'urgence.

Ceci étant, tel domaine sera privilégié en fonction de la politique de l'établissement et de la personnalité du chef d'établissement.

Autre constat : il existe une quasi méconnaissance du métier et une absence de lisibilité pour les collègues enseignants (y compris documentalistes). Il est indispensable d'expliquer et de mieux faire connaître les contours et limites de notre métier afin de travailler en harmonie avec les enseignants et l'ensemble des personnels des établissements.

Suite au succès de cette première édition, les CPE ont convenu de se retrouver pour un deuxième dîner-débat le mardi 27 juin 2006 pour échanger sur le thème « le CPE et la hiérarchie ».

Le secteur CPE du SNES remercie tous les participants.

**Marie-Pierre RENARD**  
**CPE Collège DILLON I**

## **Regroupement des Assistants d'éducation**

Le mercredi 17 mai 2006, le SNES a organisé un regroupement des Assistants d'Education (AE) de l'académie Martinique au lycée Acajou 2.

L'objectif de cette réunion était de leur présenter leurs droits et leurs devoirs d'une part, mais aussi d'apporter des réponses précises aux questions qui parviennent le plus fréquemment au SNES. Pour répondre de façon efficace à leurs préoccupations, deux collègues du service d'Intendance d'un établissement « mutualisateur » avaient accepté de nous apporter généreusement leur concours. Nous les en remercions vivement.

Nous tirons un bilan positif de cette rencontre, en dépit du nombre limité de participants. En effet, ce fut l'occasion de rencontrer nos collègues Assistants d'Education appelés à terme à remplacer tous les MI-SE (Surveillants d'Internat et d'Externat) et qui méritent une place plus importante au sein de notre organisation. Deux d'entre eux se sont d'ailleurs portés volontaires pour la prise en charge de leur catégorie au sein du SNES. A suivre !

**Thierry MONTANUS**  
**Responsable secteur VIE SCOLAIRE**

## **COPsy -DCIO**

### **Bilan de l'orientation**

Si nous devons faire un bilan de l'orientation, nous pouvons constater un statu quo plutôt négatif de la situation des conseillers d'orientation psychologues : le nombre de postes mis au concours n'a pas augmenté, les conditions matérielles se sont encore dégradées : réduction du budget et du remboursement de frais de déplacements ; quant aux conditions de travail, elles deviennent insupportables : absence de climatisation dans un CIO et un matériel informatique obsolète quand il fonctionne.

Lors du débat Université-Emploi, il a fallu rappeler que l'orientation ne pouvait consister uniquement à dire aux jeunes de faire un choix en fonction des emplois porteurs, sans tenir compte de leur véritable motivation.

Le décret sur l'orientation n'a pas encore été voté, cependant le gouvernement prévoit de créer un service public d'orientation pour rendre cohérents les différents organismes d'insertion et préparer les étudiants à l'insertion.

De façon générale, nous devons être conscients que la fonction des copsy est en sursis et rester vigilants quant à son évolution probable.

Pour terminer sur une note positive, trois collègues contractuelles ont réussi au concours d'entrée aux instituts de formation des copsy.

**Josette URSULIN**  
**Copsy au CIO de Trinité**

**Asselin de Beauville, Ducos, un collègue - en apparence  
- comme les autres...**

Pourtant on se souvient que c'est là que le chef d'établissement a refusé par toutes sortes de manœuvres de donner à une jeune assistante d'éducation l'heure d'allaitement qu'elle réclamait.

Cloche merle a repris son cours cette année.

Premier acte : la directrice de la SEGPA réclame à l'une des deux conseillères d'orientation nommées sur le collège, de faire un bilan sur un jeune élève scolarisé en SEGPA. Notre collègue refuse : le bilan doit précéder l'orientation en SEGPA puisque c'est lui qui détermine l'installation ou non dans cette filière. Furie du chef d'établissement après un véritable harcèlement. Plainte à la hiérarchie. On impose à notre collègue un compromis qui consiste en fait, à réaliser ce bilan « pour le bien de l'élève »....

Lors d'une réunion syndicale dans son CIO du Lamentin, notre collègue explique pourquoi elle ne peut réaliser ce compromis qui est contraire à ce que lui dicte sa conscience (heureusement !). Le SNES évidemment la soutient.

L'affaire semble terminée lorsque notre collègue vient nous solliciter à nouveau : elle est convoquée par sa hiérarchie – au grand complet – et elle soupçonne une nouvelle manœuvre.

Elle nous apprend pêle-mêle que, venue pour faire son travail en Segpa, on l'a éconduite en lui disant qu'on n'avait pas besoin d'elle... Elle nous apprend qu'on lui a supprimé le téléphone, l'empêchant de pouvoir travailler correctement<sup>1</sup>. On lui a même retiré celui que l'intendance lui avait prêté pour la dépanner.

Le plus triste, c'est l'ambiance. Dans un établissement où règne une atmosphère dictatoriale, lorsque quelqu'un n'est pas en odeur de sainteté, personne ne lui adresse plus la parole....

Et puis, arrivent les conseils de classe.

Et vient le second acte.

Comme à l'accoutumée, notre collègue rencontre les professeurs principaux des classes qu'elle a en responsabilité, elle établit des avis pour chaque élève en fonction des orientations demandées et des notes dans les différentes disciplines. Les conseils sont groupés sur deux jours. Las ! Prise dans des embouteillages – elle jongle en plus entre deux établissements et de jeunes enfants – elle ne peut arriver la première fois. La seconde fois, c'est un enfant qui est malade. De retour dans son collège, elle est saisie par son chef d'établissement qui lui jette qu'elle n'était pas aux conseils et lui demande où elle était. Prise de panique elle répond ailleurs ! Et de fait elle avait au même moment des conseils dans le lycée où elle assure une autre part de son service. Ni une ni deux, le principal téléphone au lycée pour vérifier si la collègue était bien présente...on lui dit qu'il n'y avait pas de conseils à ce moment-là et il tient donc là une fonctionnaire en faute !

D'autant qu'il a aussi une plainte d'un parent (un sur combien ?) qui, ayant rendez-vous avec la conseillère

---

<sup>1</sup> Faut-il préciser à l'attention de nos lecteurs que les Copsy, comme les assistantes sociales ou les infirmières, ont besoin pour travailler dans un établissement d'un bureau, d'une armoire et d'un téléphone. C'est, dirons-nous, le minimum vital. Sans cela inutile d'imaginer qu'un Conseiller viendra dans l'établissement : pour quoi faire ? Compter les mouches dans le bureau du chef d'établissement ?

d'orientation, a trouvé porte close ! Simplement, notre principal oublie deux choses :

- la conseillère se trouvait mobilisée dans son CIO parce que son directeur avait trouvé bon de faire des journées non stop à ce moment-là. Un fax avait été d'ailleurs adressé aux établissements.
- Ensuite, alors que les rendez-vous n'avaient jamais été pris par la conseillère, mais par l'administration sur un cahier réservé à cet effet, alors que tous les rendez-vous avaient été annulés suite au fax, un parent a été, semble-t-il, oublié par l'administration....

Tout ceci a permis au SAIO de convoquer notre collègue et de l'accueillir par un retentissant « faute inadmissible » qui contredisait le début du propos qui semblait tenter de comprendre une situation.

Heureusement que notre collègue avait tous ses dossiers pour montrer qu'elle travaille avec sérieux. Mais quoi ?! Comment comprendre qu'on s'acharne sur une jeune collègue qui fait son travail avec conscience, tout simplement parce qu'elle est tendre, honnête et naïve face aux requins qui naviguent dans l'Education ? Est-ce bien le rôle d'une hiérarchie ? Comment comprendre le coup de pied de l'âne de son directeur qui vient l'enfoncer sur des éléments qui ne reposent sur rien et hors du contexte ?

Loin de s'en prendre au chef d'établissement auquel revient, après tout, la responsabilité d'animer –et donc de dynamiser – son équipe, on préfère cogner sur les lampistes.

On pourrait presque rire de l'affaire : nous avons demandé à la hiérarchie ce que disent les textes sur l'obligation pour le Copsy d'assister aux conseils de classe.... AUCUNE OBLIGATION !

P.S. La fin vaut aussi son pesant d'or. Alors que la hiérarchie envisageait d'enlever notre collègue du collège, pour la protéger – et elle est en réalité épuisée nerveusement (il y a de quoi !) – celle-ci fait état du peu de jours qui lui restent puisque les conseils de classes cette fois échelonnés tous les jours d'une semaine la mobilisent et que l'établissement libère ensuite les élèves, voilà que la hiérarchie, au nom de l'intérêt bien compris des élèves, hausse le ton et lui demande de venir en dehors de ses jours de présence qui tombent des jours fériés, pour recevoir les enfants désorientés.

Quand on connaît l'ambiance des fins d'années dans les collèges, on rigole ! On devrait inviter véritablement nos hiérarchies à venir dans les établissements à ces moments-là. Ils prendraient le pouls réel des classes.

Nous appelons cela du cynisme. D'un côté on prétend désavouer la collègue en la retirant de l'établissement – sous prétexte de son état nerveux – et comme elle montre qu'elle n'a plus beaucoup de temps à passer, on lui

enfonce la tête sous l'eau en l'obligeant à venir quand elle n'y est pas obligée...sous prétexte qu'elle a – fonctionnaire de catégorie A – des obligations. Certes...mais celles des supérieurs de tous poils ?

Annexe :

*Courriers du principal et de la directrice de la Segpa  
Le principal à Monsieur le Responsable Service  
académique d'information et d'Orientation Académie de  
la Martinique, site Tartenson, 97200 Fort-de-France  
Cedex.*

*Ducos le 30 mars 2006*

*Objet : tenue des conseils de classe.*

*Les conseils de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre sont terminés le 28 mars 2006. L'aide attendue de la Conseillère d'Orientation psychologue, Madame....., pour les conseils éventuels et son avis éclairé à ceux-ci se sont avérés inexistant, puisque celle-ci n'a participé qu'au conseil de la 3<sup>ème</sup> de SEGPA. Huit autres conseils de 3<sup>ème</sup> dont elle a la charge se sont déroulés sans elle.*

*Je trouve inadmissible qu'une conseillère d'orientation psychologue qui devrait intervenir pour l'orientation des élèves, ne se présente pas dans le cadre de ses obligations de service, et qu'elle puisse mettre en péril l'orientation des élèves dont elle a la charge et ce, faisant pénaliser les intéressés [sic !].*

*Aussi, monsieur le responsable du SAIO, je vous saurais gré d'intervenir auprès de Mme.... Afin qu'elle puisse assurer, dans l'intérêt des élèves, les tâches qui lui incombent et que ceux-ci puissent bénéficier des conseils auxquels ils ont droit pour assurer leur avenir.*

Autre courrier découvert à cet entretien parce qu'il nous a été remis par le responsable du SAIO :

*Mme la Directrice de la SEGPA à Mr le Principal  
Du collège Asselin de Beauville  
7 rue Frantz Fanon  
97224 Ducos*

*Objet : orientation des élèves de 3<sup>ème</sup> Segpa*

*Ducos le 15 mars 2006*

*Monsieur le Principal,*

*A ce stade de l'année scolaire, l'équipe éducative et moi-même, avons constaté à travers la réalisation des dossiers pour le C.F.G., que les élèves de 3<sup>ème</sup> SEGPA ont beaucoup de mal à concevoir leur devenir post 3<sup>ème</sup> et sont dans une parfaite ignorance ou confusion, pour la plupart d'entre eux, quant à leur orientation.*

La COP ne s'étant pas manifestée jusqu'à ce jour dans ce domaine, je me propose de faire sans plus tarder, une information aux élèves de cette division ainsi qu'à ceux de 2<sup>nd</sup> et 1<sup>ère</sup> à leur retour de stage.

Je m'appuierai, pour ce faire, sur le guide de l'ONISEP, rentrée 2006, d'après le thème « la préparation d'un C.A.P. après la 3<sup>ème</sup> SEGPA », document permettant aux élèves d'avoir une vue globale des filières et des spécialités pour l'élaboration de leur projet personnel.

#### **Nota :**

Si les faits dénoncés – tout particulièrement par le principal qui met en cause la conscience professionnelle de notre collègue sans avoir vérifié le bien-fondé de ses propos – sont faux,

si le courrier tendancieux de la directrice au principal figure dans le dossier – preuve que c'est le principal lui-même qui le communique - ,

on est en droit de se demander si nous ne sommes pas là dans un exemple même de harcèlement.

**Yvon JOSEPH-HENRI**

### **DOTATION REGIONALE**

La DRES (Dotation Régionale à l'Équipement Scolaire) versée par l'état à la région était en 2005 de 24 691 122,76 € (plus de vingt quatre millions d'euros). Cette dotation, faut-il le rappeler, sert à l'aménagement et à l'équipement des lycées.

Voici comment s'est effectuée la répartition :

	<b>Equipement</b>	<b>Participations et prestations</b>
EPLA DE CROIX-RIVAIL	110 965,56	214 999,00
EPLA DU ROBERT	155 234,32	241 426,00
LEP CHATEAUBOEUF	81 798,69	345 602,00
LEP DE TRINITE	260 781,62	371 257,00
LEP DILLON	117 191,68	151 890,00
LEP DU MARIN	473 919,07	523 639,00
LEP PETIT MANOIR	528 005,79	622 186,00
LEP PLACE D'ARMES	45 000,00	130 668,00
LEP POINTE DES NEGRES	112 506,94	278 421,00
LP BATELIERE	68 601,87	186 588,00
LP DE CLUNY INTENDANT	135 518,23	220 406,00
LP SAINT JAMES	158 389,13	167 192,00
LYCEE ACAJOU 1	56 615,05	174 520,00
LYCEE ACAJOU 2	485 302,36	552 338,00
LYCEE BELLEVUE	522 515,04	851 928,00
LYCEE CENTRE SUD DUCOS	155 167,81	392 130,00
LYCEE DE TRINITE	552 588,21	723 028,00
LYCEE GENERAL DU FRANCOIS	267 493,29	448 973,00
LYCEE MONTGERALD	187 860,43	169 247,00
LYCEE POINTE DES NEGRE	287 313,65	667 386,00
LYCEE POLYVALENT DU LORAIN	367 346,24	561 206,00

LYCEE POLYVALENT JOSEPH ZOBEL	182 390,36	462 516,00
LYCEE POLYVALENT REGIONAL NORD ATLANTIQUE	80 705,44	83 841,00
LYCEE SCHOELCHER	341 292,12	311 381,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 734 502,90</b>	<b>8 852 768,00</b>
<b>TRAVAUX POUR LES LYCEES</b>	<b>11 072 285,29</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>25 659 556,19</b>

C'est donc en fait le montant de DRES plus un million d'euros qui sert aux établissements publics.

Mais les établissements privés ne sont pas en reste (surtout l'un d'entre eux).

<b>Subventions allouées à l'AMEP</b>	
Formation professionnelle	31 500,00
Équipement (informatique pour BTS)	106 462,00
Participations et prestations	183 397,95
Participation aux dépenses de fonctionnement	1 231 676,03
<b>Total</b>	<b>1 553 035,98</b>
<b>LPP AMEP RAYNAL SARCUS</b>	
Participations et prestations	36 394,74
Participation aux dépenses de fonctionnement	570 795,19
<b>Total</b>	<b>607 189,93</b>
<b>Total général</b>	<b>2 160 225,91</b>

Si l'on doit faire une comparaison objective, la région Martinique subventionne l'enseignement public dans son ensemble avec ses fonds propres à hauteur d'un million d'euros (1.000.000 €).

Et, dans le même temps, elle subventionne un établissement privé pour plus de deux millions d'euros (2.000.000 €).

Lorsque l'on sait que l'établissement public le mieux doté avec des fonds d'état a une dotation inférieure à un million quatre cent mille euros (< 1.400.00 €), on peut se dire que cet établissement privé - sponsorisé par la région - à encore de beaux jours devant lui.

**Thierry RENARD**  
Trésorier du SNES-FSU

### **SITE DU SNES**

Deux nouvelles rubriques intitulées LOGEMENTS et CROUS sont à votre disposition sur le site du SNES Martinique [www.martinique.snes.edu](http://www.martinique.snes.edu) : n'hésitez pas à vous y rendre si vous souhaitez louer un logement ou si vous pouvez en proposer un...

*toute l'équipe du SNES Martinique vous souhaite de bonnes vacances*